

12/17 ans

ÉTÉ 2022

Dernière  
mise à jour  
le : 04/01/22

SERRE CHEVALIER – HAUTES-ALPES  
CENTRE "LEON BOURGEOIS"

STAGE EAUX-VIVES

100 151 001



VACANCES POUR TOUS  
21 Rue Saint-Fargeau  
CS 72021  
75989 PARIS CEDEX 20  
AGREMENTS  
IA : N° 195 - DDJS : 51611007



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1<sup>er</sup> jour entre 17h00 et 19h00 et seront repris le dernier jour vers 10h00 et 12h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

## TRANSPORT

**En train de Paris et Lyon jusqu'à Grenoble, puis autocar jusqu'au centre.**

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : dîner

**Dernier repas inclus** : petit-déjeuner pour les jeunes en RDV sur place. Déjeuner pour les jeunes avec transport

## SITE

► **Situation géographique** : Le centre de vacances est situé à l'entrée du village de Villeneuve La Salle (Serre Chevalier 1400 mètres), au cœur de la vallée de la Guisane, proche du Parc National des Ecrins et du domaine skiable de Serre-Chevalier Vallée. Il est face à la mairie, à proximité immédiate de tous les commerces et à 300 mètres des remontées mécaniques qui donnent accès à l'ensemble du domaine skiable, de 1200 à 2800 mètres d'altitude.

**Proximité des services** : commerces, cinéma et poste sur place.

► **Cadre de vie** : Le centre « Léon Bourgeois » est un chalet traditionnel en pierre et ardoise, Il n'est malheureusement pas adapté pour les personnes handicapées moteurs.

Sur 3 niveaux, des chambres de 4 à 6 personnes équipées d'un coin toilette avec lavabo et douche. Les WC sont à disposition à chaque étage. Superficie des chambres 20 à 25 m<sup>2</sup>. 5 salles d'activités, restaurant, salle polyvalente,...

► **Effectif du groupe** : 20 participants (*capacité du centre : 90 participants, selon protocole sanitaire actuel*)

## ACTIVITES

**Pars à Serre-Chevalier pour une colonie de vacances rafraîchissante : descentes hautes en couleur au cœur de la montagne. Qui sera le premier arrivé en bas ?**

**Initiation ou perfectionnement, encadrement par un moniteur breveté d'État.**

**L'eau vive sous toutes ses formes** : kayak, rafting, Airboat, canyoning. Chaque activité évoluera progressivement au fil des différentes séances proposées.

**Programme :**

**Rafting** : 1 descente de rivière, parcours découverte.

**Airboat** : 1 descente.

**Canyoning** : 1 séance.

**Kayak** : 3 séances avec progression du plan d'eau vers la rivière.

**Autres activités** : Course d'orientation, randonnée avec nuit en bivouac, baignade à la piscine, grands jeux, visite de Briançon, veillées, boum, soirées animées.

## ORGANISATION DU SEJOUR

► **Équipe d'encadrement :**

**Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte agréées par le ministère de l'Éducation nationale.**

**Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFD.**

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie pré établies.

► **Alimentation :**

**Respect des coutumes alimentaires** : Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances sans aucune discrimination d'ordre social, culturel... En cas d'interdiction de consommer un aliment, nous opterons dans la mesure du possible pour le remplacement de cet aliment par d'autres,. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

**Allergies alimentaires** : Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant :**

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

[OnDonneDesNouvelles.com](http://OnDonneDesNouvelles.com) est partenaire de Vacances pour Tous. Les familles pourront lire les résumés des journées et consulter les galeries photos.

Simple d'utilisation, cet outil ne demande pas de connaissances informatiques particulières.  
Le code d'accès vous est communiqué dans votre espace client.

► **Le téléphone :**

En plus du Blog, pour avoir des nouvelles de votre enfant pendant le séjour :

Le numéro du centre est le **04 92 24 74 06**, de 12h30 à 13h30 et de 19h00 à 20h00, en dehors de ces horaires, nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous pourrions difficilement vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

Pour envoyer un mail au centre : [vpt-serrechevalier@laligue.org](mailto:vpt-serrechevalier@laligue.org)

### ► Utilisation du téléphone mobile :

Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont hautement déconseillés : l'expérience des années écoulées nous a conduits à constater qu'ils avaient un effet nuisible sur la bonne intégration des enfants au sein du groupe, mais également dans la dynamique de la vie collective. C'est pour palier à ces constats que l'équipe pédagogique définira des règles d'utilisation.

**ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...**

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour. Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

**Prévoir de vieilles baskets ou chaussures de marche/randonnées fermées... et qui devront bien tenir aux pieds.**

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, baladeur, montre ...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

A partir de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

### ► Lavage du linge :

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

### ► Argent de poche :

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 20 € nous semble raisonnable.

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du convoyage avec la fiche sanitaire, dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera porté le montant.

Au-delà de 12 ans le jeune a le choix de confier son argent de poche à l'équipe d'animation, ou de le conserver : dans ce cas, il en aura la pleine responsabilité, et nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

### ► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, tablettes, appareil photo, etc ...). Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

**Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, MP3, montre et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.**

### ► Santé :

Durant le séjour, un assistant sanitaire, membre de l'équipe aura la mission confiée par la Direction de la Jeunesse et des sports d'appliquer les premiers soins et le cas échéant, de faire suivre un traitement médical.

En cas de traitement médical, il sera de la responsabilité des parents de confier à l'assistant sanitaire le jour du départ **une copie de l'ordonnance et la quantité nécessaire de médicaments jusqu'à la fin du traitement.**

Attention : L'assistant sanitaire ne pourra administrer de médicament sans prescription médicale.



Par la nature de certains séjours, **il est primordial d'informer au préalable Vacances pour Tous de tout traitement lourd ou pathologie grave, nous permettant ainsi de travailler avec l'équipe d'encadrement et d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.**

Nous insistons donc sur l'importance de remplir la fiche sanitaire avec soin et précision et de ne pas omettre tout détail nous permettant la compréhension de l'état de santé de votre enfant (traitement en cours, vaccinations, dates de rappels, allergies éventuelles, antécédents psychologiques...).

Par ailleurs, en signant cette fiche sanitaire, le responsable légal autorisera les équipes médicales à intervenir afin de soigner votre enfant pendant son séjour.

Durant tout le séjour, les participants sont couverts par notre assurance en cas de maladie grave ou d'accident.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

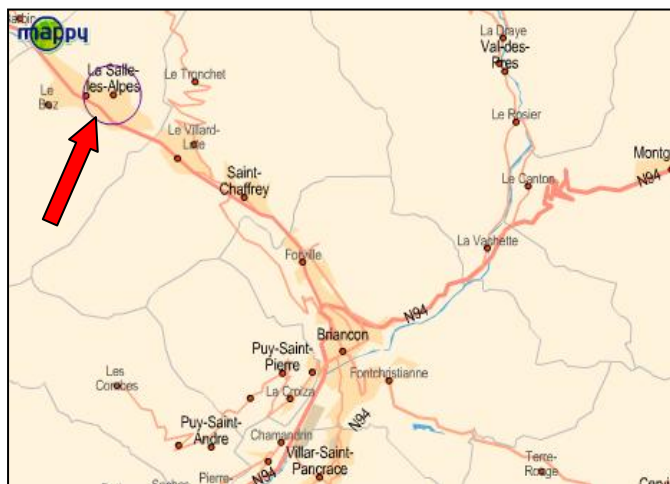
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Documents à remettre le jour du départ :

- Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin - attention cette fiche revêt un caractère primordial en cas de problème médical ou d'accident)
- Photocopie carte identité ou passeport
- Copie ordonnance et médicament si traitement.
- Autorisation au droit à l'image complétée et signée
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques
- Argent de poche dans une enveloppe au nom du jeune
- ... toute information qui serait importante de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

### Plan d'accès détaillé



**Centre de Vacances « Léon Bourgeois »**  
**4 rue de la Mairie**  
**05240 LA SALLE LES ALPES**



### Venir en voiture :

De Grenoble prendre la nationale 91, direction Briançon par le col du Lautaret, Villeneuve La Salle. En descendant le Lautaret, Villeneuve La Salle est à 22 Km.

A l'entrée du village suivre la direction « Villeneuve Centre - Mairie - Poste »

- Carte Michelin N° 77/17/18

### Venir en train :

Gare de Briançon – correspondance en car en option (10 Km)

Gare d'Oulx (en Italie) – TGV au départ de Paris (5H de voyage). Le transfert de la gare de Oulx au centre se fait par autocar (40 Km – 45 minutes)

**Important** : si vous choisissez d'arriver par l'Italie, nous attirons votre attention sur le fait que tous les enfants et les adultes doivent être en possession des documents administratifs exigés pour le passage de la frontière.

# AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e : .....

Représentant/e légal de l'enfant : .....

Demeurant : .....

Inscrit/e sur le séjour : .....

Du ..... au .....

**> autorise**      **> n'autorise pas**      (*raier la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à .....

Signature du représentant légal

Le .....

**À retourner au plus tard 15 jours avant la date de début des séjours aux adresses suivantes :**

**Séjours au Centre de Vacances « Léon Bourgeois » - 05240 LA SALLE LES ALPES**

Mail du centre : [vpt-serrechevalier@lalique.org](mailto:vpt-serrechevalier@lalique.org) et mail du siège : [colos-france@lalique.org](mailto:colos-france@lalique.org)



# Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

**À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour**



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

### Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

## LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e) .....

Titulaire du diplôme .....

N° .....

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

**A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :**

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées  avec brassières  sans brassière de sécurité

## EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres 
  - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
  - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres 
  - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

**Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :**

Nom et prénom : ..... Qualification : .....

Établissement d'appartenance : .....

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif : .....

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :